

Dossier : no 183

**AUX CLUBS & MOUVEMENTS
JEUNESSE AVEC EQUIPES
MINIMES ET ECOLIERS**

Lausanne, le 10.10.2014

Championnat « Minimes et Ecoliers » saison 2014-2015

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

A la veille du nouveau championnat, nous nous permettons de vous rappeler spécialement les points suivants :

RETOUR DES FEUILLES DE MATCH ORIGINALES (ART. 14.5 DES DIRECTIVES DE LA SC MINI)
Le club recevant est responsable de l'expédition de la feuille de match originale et du rapport.

En annexe, nous vous remettons quelques étiquettes à l'adresse de **M. Roland BANDI, Homologation AVB, Route d'Arnier 44, 1092 Belmont s/Lausanne.**

Nous vous rappelons que **toute feuille de match originale non parvenue à l'homologateur dans les 48 HEURES suivant la rencontre entraînera un émolument administratif de CHF 20.00.**

TARIF DES MATCHS POUR LES ARBITRES (ART. 13.5 DES DIRECTIVES DE LA SC MINI)

Catégorie « Minis » U12: CHF 20.00 par match

Catégorie « Ecoliers » U10 : CHF 20.00 par match

Le club organisateur remplira correctement lors des compétitions **le rapport de match minis et écoliers à télécharger uniquement sur le site AVB www.a-v-b.ch sous la rubrique minis écoliers** et l'enverra, dûment signé, avec la feuille de match au responsable de l'homologation M. Roland BANDI.

Nous comptons sur le sérieux qui sera apporté à l'établissement de ce document et sur une certaine qualité de votre écriture qui facilitera grandement notre travail.

DEMANDE DE RENVOI DE MATCH (DIRECTIVES DE LA SC MINI ART. 10.2)

La demande de renvoi doit être complétée directement sur le site www.a-v-b.ch qui **doit parvenir à l'AVB au plus tard 10 jours avant la date du match. La somme de CHF 50.00 sera versée sur le compte BCV Lausanne (CCP de la BCV 10-725-4) en faveur du compte CH34 0076 7000 U098 1957 3 au nom de l'AVB (joindre la preuve du paiement).**

Comité Central

Email:
avb@a-v-b.ch

Expéditeur : Marie-José Meyer
Secrétaire AVB
CP 20, 1000 Lausanne 12
Téléphone : ++41 (0)21 653 98 59
Fax : ++41 (0)21 653 98 59

ASSOCIATION VAUDOISE DE BASKETBALL
Case Postale 20, CH-1000 Lausanne 12
Tél/fax ++41 21 653 98 59
Email : avb@a-v-b.ch
internet : www.a-v-b.ch

CONVOCATION DES OFFICIELS DE TABLE (ART. 12.1 DES DIRECTIVES DE LA SC MINI)

Pour toutes les rencontres de Minimes et Ecoliers, le club recevant est responsable de la convocation et de la présence des arbitres Minis. Chaque équipe se déplace avec un officiel de table. Les OT ne sont pas défrayés.

COURS DE FORMATION OT (ART. 12.2 DES DIRECTIVES DE LA SC MINI)

Les personnes désirant obtenir la carte d'officiel de table pour les matchs Minis U12 ou Ecoliers U10, pourront suivre les cours donnés par les clubs. La CA-AVB fournira une carte candidat officiel de table Mini Basket (sans les 24 secondes) pour les personnes qui n'officient que dans les catégories Minimes et Ecoliers.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir tout renseignement pouvant encore vous être utile et vous présentons, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

AVB – **COMITE CENTRAL**

La Secrétaire
M.-J. Meyer

Annexes : ment.

Copie à : Aux responsables des équipes « Minimes et Ecoliers »
Membres de la SC Mini
Membres du CC AVB

Comité Central

Email:
avb@a-v-b.ch

Expéditeur : Marie-José Meyer
Secrétaire AVB
CP 20, 1000 Lausanne 12
Téléphone : ++41 (0)21 653 98 59
Fax : ++41 (0)21 653 98 59

ASSOCIATION VAUDOISE DE BASKETBALL
Case Postale 20, CH-1000 Lausanne 12
Tél/fax ++41 21 653 98 59
Email : avb@a-v-b.ch
internet : www.a-v-b.ch